

## Postface

Les actes de la Table ronde du 24 novembre 2000 sur le passage de la frontière durant la Deuxième Guerre mondiale paraissent aujourd'hui, répondant enfin à l'impatience légitime des participants et de leurs confrères, impatience dont les organisateurs ne peuvent que se réjouir.

Après l'avalanche d'ouvrages parus sur l'histoire de la Suisse durant la Deuxième guerre mondiale, on pouvait se demander si une telle publication se justifiait encore. La lassitude se fait sentir dans le grand public. Mais la discussion est loin d'être close : les acteurs survivants de la Mobilisation continuent de se rebiffer contre les conclusions de la « Commission indépendante d'experts » ; le catalogue des sources disponibles dans les archives des Cantons a paru à l'automne 2001, s'ajoutant à celui qui recense les sources des Archives fédérales ; les témoignages d'anciens acteurs ont été enregistrés et mis en valeur ; les historiens étrangers, américains ou français, se mêlent à la discussion. Croit-on que les « faits » sont définitivement établis, et que toutes ces sources qui viennent d'être révélées au public savant et moins savant ont désormais fourni toutes les informations et tous les points de réflexion possibles ? Croit-on que le dernier mot soit dit après la parution des vingt-neuf volumes du rapport de la Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale ? Ce serait bien naïf.

Les premières émotions passées, il était plus que temps de se remettre sérieusement au travail. C'est pourquoi, nous avons immédiatement adhéré à la proposition de « notre » expert, le professeur Jean-Claude Favez, d'organiser un échange de vues sur les sources et surtout sur les méthodes d'approche du problème des réfugiés durant la Deuxième Guerre mondiale. Le rapport élaboré par MM. Bagnoud et Pierre Flückiger sur le fonds de l'arrondissement territorial Genève et la présentation par M. Roger Rosset, archiviste d'Etat adjoint, de la base de données qu'il avait construite, parus en septembre 2000, n'étaient pas un aboutissement, mais un instrument destiné à nourrir des travaux ultérieurs. D'ailleurs, une telle recherche peut-elle avoir une fin ?

C'est pourquoi nous sommes persuadés que les textes publiés dans le présent ouvrage constituent une contribution essentielle aux progrès de la recherche appliquée à cette période clé de l'histoire suisse et européenne. La description des sources, notamment de celles des archives des départements frontaliers, celles des autres cantons romands et du Tessin, apporte son lot de surprises. C'est ainsi que l'on a découvert - ce que l'on aurait dû savoir - qu'il existait dans un autre canton que Genève, celui du Tessin, un fonds de l'arrondissement territorial. De plus, il a fait l'objet, depuis une bonne vingtaine d'années, de travaux importants et remarquables.

Aussi intéressante que l'énumération et la description des sources, est la manière dont elles peuvent et doivent être approchées. Le second volet de notre table ronde, sur lequel le professeur Favez a particulièrement insisté, et qui a même fait l'objet d'âpres discussions, est celui de la méthode. Le caractère pluridisciplinaire de ces échanges, associant ou opposant des historiens, des archivistes, des géographes,

des économistes et des statisticiens, contribue à renouveler l'étude du passage de la frontière à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale.

A cet égard, nous avons été particulièrement frappés par l'importance des *mandats* confiés aux commissions ou aux groupements d'historiens tels que la Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale ou le groupe Lasserre pour le Canton de Vaud : car ces mandats sont formulés par le pouvoir politique - certes conseillé par les historiens - et dictés par les discours des journaux et de l'actualité. Comme l'ont fait observer les responsables de ces commissions, et aussi des chercheurs de l'étranger qui ont vécu ce genre d'expérience, une telle mission est sans doute honorable, mais la tâche est lourde. Il faut beaucoup de courage pour remettre en question les hypothèses de travail, les discours dominants, et beaucoup d'humilité pour admettre les limites de l'information et même du raisonnement historique.

« Faire toute la lumière », selon l'expression désormais consacrée, c'est d'abord recenser les sources, connaître leur provenance, les compétences des organismes qui les ont constituées, évaluer leur apport à l'étude entreprise, connaître leurs limites, expliquer les lacunes : travail d'archiviste autant que d'historien, pour lequel des connaissances juridiques sont indispensables. La multiplication des sources et des points de vue, comme aussi les attentes diffuses du public et du commanditaire, s'ajoutant à l'inquiétude inhérente au métier d'historien, contribuent à compliquer la tâche des chercheurs mandatés et à la rendre encore plus périlleuse.

Ramènera-t-on jamais la sérénité indispensable à cette recherche, ou faudra-t-il attendre que la période de la Deuxième Guerre mondiale soit aussi éloignée, aussi exotique pour nos descendants que les temps mérovingiens ? A l'inverse, est-il juste de reprocher à des historiens ou à des économistes conscients de leur responsabilité citoyenne de s'interroger sur la politique actuelle à l'égard des réfugiés et d'apporter dans la discussion des notions et des critères, des hypothèses et des modèles qui ont au moins le mérite de fournir des explications vraisemblables et contrôlables ?

Nous pensons donc que la publication des débats qui ont eu lieu le 24 novembre 2000 sera utile : elle enrichira la réflexion, attirera l'attention sur des sources encore peu connues et élargira l'horizon des étudiants et des chercheurs qui souhaiteront se pencher encore sur cette période controversée de l'histoire suisse.

Enfin, nous remercions ici tous les participants pour leur contribution et pour leur patience, le chef du Département de l'Intérieur, de l'agriculture et de l'environnement pour son appui et les encouragements qu'il nous a libéralement dispensés, et la Société d'histoire de la Suisse romande pour l'aide qu'elle apporte à la diffusion de ces actes.

Catherine Santschi  
archiviste de l'Etat.